Envoyé en préfecture le 01/04/2026
Reçu en préfecture le 01/04/2026
Publié le
ID : 022-212203657-20260330-2026_05_01-DE

COMMUNE DE TREMARGAT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 30 MARS 2026

Date de la convocation :
23 mars 2026

Nombre de conseillers	
En exercice	**11**
Présents	**11**
Votants	**11**

Secrétaire de séance :
M. Matthieu APRIOU

Le **lundi trente mars deux mille vingt-six à dix-neuf heures et quinze minutes**, les membres du Conseil Municipal de la commune de Trémargat se sont réunis, sur convocation de Madame Marie-France BERNARD, Maire, à la mairie de Trémargat.

ETAIENT PRÉSENTS : Mme Marie-France BERNARD, M. Matthieu APRIOU, Mme Gwennaëlle PORS, M. François JEGOU, Mme Malo COMBES, M. Yann LE POULLENNEC, Mme Dominika DOLENGIEWICZ, Mme Agnès CASSIN, M. Damien LOSEILLE, M. Dorig LE CRAS, Mme Fairouz SAID.

ETAIT REPRÉSENTÉ :

ETAIT ABSENT :

DÉLIBÉRATION N°2026_05_01
APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 MARS 2026

Madame la Maire rappelle que le CGCT indique que le procès-verbal de chaque séance, rédigé par le ou les secrétaires, est arrêté au commencement de la séance suivante, et signé par le maire et le ou les secrétaires. Selon la jurisprudence, le conseil est maître de la rédaction du procès-verbal qui est soumis à l'approbation des élus présents lors de la séance, après prise en compte éventuelle de leurs remarques.

Aucune remarque sur la rédaction du projet de document présenté aux élus n'est exprimée.

DÉCISION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité, 10 voix pour et 1 abstention :

VALIDE la proposition de procès-verbal pour le Conseil Municipal du 9 mars 2026.

Le secrétaire de séance,
M. Matthieu APRIOU
1er Adjoint

La présidente de séance,
Marie-France BERNARD
Maire

